



Future rentrée scolaire. L'Education nationale sera clémente avec le Pays de L'Aigle

Plusieurs fermetures de classes étaient à craindre sur le territoire du Pays de L'Aigle à la prochaine rentrée, mais il n'en sera rien. Au contraire, des ouvertures sont au programme.

Au début de l'étude de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2019, l'Education nationale avait prévu d'avoir la main lourde. Dans un courrier de décembre 2018, elle proposait de fermer une classe à Moulins-la-Marche et une autre dans le regroupement de Gauville/Saint-Evrout.

« Des moyens pour le rural »

Au final, la directrice des services départementaux de l'Education nationale a récemment annoncé l'ouverture d'une classe à l'école maternelle La Ribambelle à L'Aigle. « **Les élèves de grande section iront à l'école Mazeline** », précise Jean-Guy Grandin avant d'ajouter que « **toutes les garanties seront prises pour rassurer les parents** ».

Preuve que « **l'Education nationale a décidé de mettre des moyens dans le rural** », une ouverture est également prévue à La Ferté-en-Ouche pour du dédoublement CP-CE1. « **Les locaux à La Ferté sont suffisamment grands pour ouvrir une classe mais il est clair que nous devons envisager une rénovation tôt ou tard** ».

Le vice-président de la Cdc en charge des affaires scolaires est également très heureux d'apprendre qu'une classe va ouvrir à Aube pour du dédoublement CP-CE1, ainsi qu'une classe à Irai.

Une scolarité toute tracée

Il n'y aura donc pas de fermeture à Moulins-la-Marche ou au regroupement de Gauville/Saint-Evrout, « **mais les postes partiels à Rai et Mazeline du dispositif Plus de maître que de classe sont supprimés. C'est dommage car, à Mazeline notamment, je pense qu'il y a des besoins importants** ».

L'élu ajoute que, dans un souci de rapprochement, une classe de CP sera à Victor-Hugo et une de CM1 sera à Mazeline, dont la cour sera refaite cet été en enrobé avec un ajout de jeux. « **A terme, le but est que l'on sache dès la maternelle quel sera le cheminement de chaque élève, hors quelques cas soumis à dérogation. Ainsi, un enfant entrant à La Ribambelle ira ensuite à Mazeline puis à Dolto. Un autre entrant à Galleron ira à Victor-Hugo et ensuite à Molière** ».

Th. Roussin